



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-61

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, , Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Capitaine Jean-Louis Chaze, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Capitaine Jérôme Ployon,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Sandrine Genest, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, René Sabatier, Matthieu Salel

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Caporal-chef Damien Jouve, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Manuel Garrido à M. Pierre Maisonnat
M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Modification du tableau des effectifs : suppressions et créations de poste

Le conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche sont créés par l'organe délibérant de l'établissement Vu le rapport du président du conseil d'administration,
Vu l'organigramme du SDIS de l'Ardèche,

Considérant, le départ à la retraite d'un agent du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2024

Considérant le recrutement du poste d'assistante administrative au groupement territorial nord,

Considérant la candidature d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suite à un jury de recrutement

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation du tableau des effectifs

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

→ de la suppression de :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2024

→ à la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2024

Suppression			Création			
<i>Grade</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade</i>	<i>Cat</i>	<i>Nombre</i>	<i>N° de poste</i>
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	96-ADM-C

Cette modification engendre un gain mensuel chargé pour l'établissement de 834€ par mois soit 2502€ pour l'année 2024.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat